

DOCUMENT SUR LA POSITION DE L'AFAC 01/2009

Enjeu : Soutien aérien en Afghanistan

Contexte

- L'on s'attend à ce que l'engagement du Canada dans la mission de l'OTAN à Kandahar se termine en 2011. Pour l'instant, on ignore si cela signifie la fin de la présence des forces militaires canadiennes en Afghanistan. Ce qui est certain est que l'armée de terre, élément qui a déployé la majorité des effectifs à ce théâtre d'opérations, connaît des difficultés chroniques à fournir les forces devant être envoyées dans cette région. Les périodes de services répétées sont fréquentes, le personnel des réserves y est lourdement investi et le taux d'attrition des effectifs représente un problème constant.
- La force aérienne a contribué son soutien à la mission en Afghanistan depuis le début. Le camp Mirage – base de soutien située au Moyen-Orient – fonctionne principalement grâce au personnel de la force aérienne et s'est avéré être une tête de pont aérien essentielle au soutien opérationnel de ce théâtre, autant pour l'aérotransport tactique, qui utilise les avions C 130 Hercules, que pour l'aérotransport stratégique, qui avait anciennement recours aux Airbus A310 et qui utilise maintenant les C17. Dans les premiers temps de cette campagne, cette base a également été utilisée pour déployer l'avion de patrouille maritime Aurora dans des opérations de soutien dans le Golfe. Les déploiements de navires dans cette région comprennent notamment les hélicoptères Sea King comme soutien des missions de la force opérationnelle navale.
- En Afghanistan même, la force aérienne a fourni le transport ainsi que les capacités de parachutage/largage avec les appareils Hercules. Le personnel de la force aérienne a été présent de manière prépondérante dans le cadre d'opérations et de soutien à la flotte d'avions sans pilote (UAV), celle-ci ayant procuré la surveillance et des renseignements inestimables. De nombreux effectifs de la base de Kandahar sont issus des ressources de la force aérienne, compte tenu des exigences constantes auxquelles font face leurs homologues de l'armée de terre. Dernièrement, la taille du contingent de la force aérienne a augmenté de façon significative avec le commencement des opérations d'hélicoptères Chinook et les déploiements d'avions tactiques Griffon en soutien. Il est important de noter que les opérations aériennes en théâtre d'opérations sont maintenant menées par une escadre aérienne, et qu'elles sont commandées par un officier supérieur de la force aérienne, chose qui ne s'est pas produite depuis longtemps.
- Tandis que c'est principalement l'armée de terre qui a porté le fardeau de la mission en Afghanistan et en a essuyé les pertes qui étaient à prévoir, la force aérienne a connu un temps de modernisation significatif au cours de cette même période, grâce au soutien du gouvernement. En plus d'acquiescer les actifs C17, Chinook et des UAV, la flotte tactique d'aérotransport sera bientôt remplacée par les C130J. Qui plus est, la flotte aérienne des CF-18 a récemment été modernisée, des munitions à guidage de précision ont été procurées et les équipages ont reçu des formations. De



Comité d'étude du domaine de l'aviation

nombreux nouveaux actifs de la force aérienne sont prêts ou sur le point d'être prêts au combat.

POSITION DE L'AFAC

- Bien que la nature de la contribution canadienne en Afghanistan reste indéterminée après 2011, il est probable qu'une pression continue d'être exercée pour fournir des capacités militaires et épauler les efforts de reconstruction. Pour alléger le poids de ces exigences sur l'armée de terre et procurer des alternatives aux opérations de combat sur le terrain en Afghanistan du sud, les ressources de la force aérienne pourraient être employées de façon efficace. Certaines des options ouvertes sont :
 - La continuation d'opérations tactiques et stratégiques d'aérotransport en soutien aux forces de la FIAS.
 - L'extension de l'utilisation d'hélicoptères Chinook et Griffon pour le soutien d'opérations terrestres.
 - La continuation d'opérations d'UAV avec des aéronefs loués ou achetés.
 - Le déploiement d'une capacité de surveillance avec équipage, autrement dit l'aéronef de patrouille maritime Aurora. En étant modernisé celui-ci est doté de capacités de surveillance terrestre et maritime.
 - Le déploiement d'avions de chasse CF18 pour soutenir les opérations terrestres et/ou en déploiements directs d'une puissance aérienne ou pour des missions d'interdiction.
 - La considération de capacités « habilitantes », telles que des réseaux de communication, un soutien logistique ou d'ingénierie aux installations et champs d'aviation, ainsi qu'une surveillance de radiodétection au sol.
- Ces capacités pourraient continuer à être disponibles sur le terrain, au sein de la structure d'une escadre aérienne pour profiter d'une commande et d'un contrôle appropriés.
- Dans l'ensemble, l'éventail des capacités de la force aérienne propose un nombre de choix que le Gouvernement peut étudier dans l'éventualité d'un maintien d'une présence militaire en Afghanistan après 2011. En prenant la décision de continuer une contribution militaire, il sera important que le Gouvernement s'assure que les ressources adéquates soient fournies pour réussir un tel déploiement. La force aérienne, à l'instar de l'armée de terre et de la marine, fait face à une pression financière considérable et doit recevoir un financement adéquat pour accomplir des opérations expéditionnaires.



Comité d'étude du domaine de l'aviation

Messages

- Au sein de la force aérienne, il existe de nombreuses capacités, notamment plusieurs nouveaux actifs ou certains récemment modernisés, pouvant efficacement être employés dans le cadre d'opérations outre-mer.
- Au cas où le Gouvernement souhaiterait maintenir une contribution militaire en Afghanistan après 2011, les capacités d'une force aérienne proposent un nombre d'options pouvant être étudiées.
- Il est nécessaire d'assurer que ces capacités d'envergure demeurent viables et soient déployées de manière efficace, grâce à l'octroi des fonds et ressources nécessaires en personnel.

Ce document a été élaboré par : Comité d'étude du domaine de l'aviation – pour de plus amples renseignements, rendez-vous à <http://airforce.ca/advocacy/aviation-affairs-committee/>

Personne-ressource : Al DeQuetteville, adequetteville@rogers.com, (613) 692-9350

Date : Avril 2009

